

Précisions et modifications apportées au Manuel MCH2, au plan comptable et aux exemples de comptabilisation

(mise à jour septembre 2023)



Précisions (manuel comptable et exemples de comptabilisation)

- Section 4.4. : mentionné explicitement que le financement du déficit d'exploitation des entreprises de transports urbains détenues à plus de 50% par des pouvoirs publics doivent être inscrites dans le compte par nature 3634 *Subventions accordées aux entreprises publiques*.
- Correction de quelques coquilles mineures.

Merci de vous référer toujours à la version la plus à jour disponible sur notre site internet.

Modifications concernant à la fois le plan comptable et la table de conversion

- Le compte 1403 *Autres travaux de génie civil* : ajouté la correspondance PCV au compte 9144 *Installations des services industriels* (ce compte PCV n'était pas attribué auparavant).
- Correspondance PCV 3184 *Frais de contention et de poursuites* déplacée du compte 3130 *Prestations de services de tiers* au compte 3132 *Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.*

Précisions (classification par nature du compte de résultats)

- Compte 3132 *Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.* : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également les constats de décès.
- Compte 3133 *Charges d'utilisation informatiques* : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également la location de logiciels informatiques.
- Compte 3420 *Acquisition et administration de capital* : corrigé le renvoi dans la description relatif aux intérêts bancaires sur les engagements à long terme (compte 3401 à la place de 3406).
- Compte 3611 *Parts aux cantons et concordats* : précisé dans la description que ce compte comprend aussi la facture policière et la cybersécurité facturée par l'intermédiaires des faitières.
- Compte 3635 *Subventions accordées aux entreprises privées* : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également la participation à mobility.
- Compte 3636 *Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif* : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également la participation à la fondation vaudoise de probation.
- Compte 4210 *Emoluments pour actes administratifs* : précisé dans la description du compte que cette nature comprend également les émoluments pour les cartes d'identité.

Précisions (classification fonctionnelle)

- Fonction *0223 Informatique et télécommunication* : ajouté la mention de la cybersécurité facturée par l'intermédiaire des faïtières (si cette fonction n'est pas utilisée pour d'autres écritures, la participation doit être inscrite dans la fonction *0229 Services généraux, autres*).
- Fonction *0229 Services généraux, autres* : ajouté la mention des cotisations aux faïtières.
- Fonction *0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs* : ajouté la mention de l'auberge communale (quand ce dernier est inscrit au bilan en tant que patrimoine administratif).
- Fonction *2199 École obligatoire, non mentionné ailleurs* : ajouté la mention des sports scolaires facultatifs et des pédibus.
- Fonction *3500 Églises et affaires religieuses* : ajouté la mention des paroisses.
- Fonction *5790 Administration des services sociaux* : ajouté la mention de la fondation vaudoise de probation.
- Fonction *6330 Autres systèmes de transport* : ajouté la mention de mobility.
- Fonction *7100 Approvisionnement en eau* : suppression de la référence au compte *8100 Agriculture* pour les systèmes d'irrigation de l'agriculture. Cette fonction n'est pas utilisée.
- Fonction *7610 Protection de l'air et du climat* : ajouté la mention du plan énergie climat communal (PECC) et des taxes affectées à la durabilité, à l'énergie et/ou au climat.
- Fonction *9500 Parts aux recettes, autres* : ajouté la mention de la taxe pour l'usage du sol quand celle-ci n'est pas affectée à une fonction (p.ex. *7610 Protection de l'air et du climat*).